

# Valoriser le sous-sol québécois

## Technique, politique et futur..

La richesse du sous-sol québécois constitue un potentiel stratégique immense, que le régime actuel de redevances n'a jamais su valoriser. Calculées *ad valorem* sur le volume extrait, les redevances transfèrent une part disproportionnée de la valeur aux compagnies minières, en particulier lorsque les cours mondiaux s'envolent. « *Les redevances actuelles représentent un cadeau structurel aux compagnies minières dès que le prix mondial s'envole* » -- Richard Desjardins, Fondation Pour la Protection du Québec (2021). Entre 2010 et 2019, le Québec n'a perçu en moyenne que 161 M\$ par an en redevances totales, toutes substances confondues, alors que la valeur des expéditions dépassait 8 à 10 G\$ annuellement. Cette situation illustre une capture insuffisante de la rente, maintenant l'économie dans un modèle de comptoir où la richesse extraite quitte le territoire avant toute transformation significative.



Techniquement, cette fuite s'amplifie dès le concentrateur, où le minerai est enrichi avant raffinage. Le concentré de spodumène, qui contient environ 6% de lithium, peut être exporté tel quel, générant peu de valeur locale. L'utilisation de prix de transfert pour vendre à des filiales étrangères réduit artificiellement le revenu imposable du Québec, privant l'État de la capture de la plus-value. Passer de ce concentré à l'hydroxyde de lithium, utilisé dans les batteries, multiplie la valeur du produit par un facteur de 5 à 10, démontrant l'importance stratégique de l'industrialisation locale. Une usine de raffinage de 20 000 à 30 000 tonnes par an exige un investissement de 500 M\$ à 1,2 G\$, mais permet de transformer la matière brute en produit fini, captant ainsi l'essentiel de la rente sur le territoire. « *La souveraineté sur les ressources critiques exige la maîtrise des technologies de transformation* » -- IRIS, Rapport sur les minéraux critiques du Québec (2022).

Au-delà du lithium, le Québec dispose de réserves significatives de graphite et de nickel. La demande mondiale pour ces minéraux stratégiques devrait croître de 20 à 25 fois d'ici 2040, tandis que celle du lithium pourrait se multiplier par 42, selon l'Agence internationale de l'énergie. Alors que la demande mondiale s'apprête à décupler, le Québec se contente d'extraire et d'exporter la matière brute, ratant l'opportunité de sécuriser sa souveraineté industrielle et fiscale. La transformation locale, associée à un taux de capture de la rente via une taxe sur les super-profits à 40%, permettrait de sécuriser 1,15 G\$ par an, contre seulement 35 M\$ perçus actuellement, démontrant le potentiel chiffré d'une politique minière proactive.

L'économie de la rente ne se limite pas au lithium. Le Québec a exporté pour des milliards de dollars de métaux sans que l'État ne capte une fraction adéquate. La rente minière correspond à la valeur créée par la rareté et la localisation du gisement, au-delà du profit normal des entreprises. La fiscalité actuelle, faible et *ad valorem*, échoue à distinguer ces deux concepts et laisse échapper une part massive de la plus-value. Le contraste chiffré, 35 M\$ contre 1,15 G\$, illustre un manque à gagner structurel qui hypothèque la capacité du Québec à investir dans le raffinage, la R&D et la sécurité économique. L'expérience internationale montre qu'un taux de 40% sur les super-profits est pragmatique. La Norvège capture jusqu'à 78% des profits pétroliers via une taxe spéciale, démontrant qu'un taux québécois modéré permettrait de réorienter la valeur vers l'État sans décourager l'investissement privé.

Politiquement, la souveraineté minière passe par le contrôle des traités et la régulation de la chaîne de valeur. Les clauses de nation la plus favorisée et les restrictions héritées de l'ALENA limitent la capacité du Québec à modifier les conditions de transformation et de vente du concentré. La création d'une Régie Nationale des Mines, opérant comme monopsonne, permettrait à l'État de centraliser les achats, de négocier les contrats de raffinage et d'assurer la captation maximale de la rente. Le contrôle exclusif des données géophysiques constitue un outil indispensable pour planifier l'industrialisation et la fiscalité. « *La propriété des données géophysiques est une condition sine qua non de la souveraineté minière* » -- Joseph Stiglitz, Économiste, Columbia University (2019). « *Les règles internationales ne doivent pas empêcher un État de protéger ses ressources stratégiques* » -- Richard Desjardins, Fondation Pour la Protection du Québec (2021).

Le passage du concentré au produit fini présente un effet multiplicateur direct sur la valeur. Le lithium traité en hydroxyde de qualité batterie peut atteindre 7 000 à 9 000 \$ la tonne, contre 1 000 à 1 500 \$ pour le concentré. Le graphite raffiné pour l'anode atteint des prix similaires, tandis que le nickel pour batteries électriques dépasse 25 000 \$ la tonne en fonction de la pureté. Ces chiffres démontrent que la transformation locale est un impératif de souveraineté économique, car elle permet à l'État et aux acteurs québécois de capter la valeur et de structurer une chaîne industrielle complète.

L'investissement dans les usines de raffinage assure également des retombées technologiques et sociales. La création d'emplois spécialisés, la formation de compétences en chimie et en génie métallurgique, et le développement de filières industrielles locales renforcent la résilience économique et réduisent la dépendance aux fournisseurs étrangers. Les projets de raffinage deviennent des vecteurs de puissance industrielle, tout en consolidant le savoir-faire et l'innovation.

La transformation de la rente en fonds souverain complète cette stratégie. Les revenus issus de la valorisation locale alimenteraient un fonds destiné à financer l'innovation, la transition énergétique et les infrastructures, tout en stabilisant le budget public face à la volatilité des prix des matières premières. L'expérience d'Hydro-Québec illustre la pertinence de ce modèle. La captation complète de la valeur de l'électricité a permis de financer l'État et ses infrastructures, tout en offrant un contrôle stratégique sur un actif vital. Transposé aux ressources minérales, ce modèle garantit que le lithium, le graphite et le nickel produits localement renforcent l'économie et la sécurité énergétique. « *La souveraineté sur les ressources naturelles est la condition sine qua non de la sécurité économique et énergétique* » -- International Energy Agency, World Energy Outlook (2023). « *La richesse du sous-sol est un actif stratégique qu'il faut protéger et valoriser localement* » -- Richard Desjardins, Fondation Pour la Protection du Québec (2021).

Le passage au Lithium vert illustre la convergence entre exigence technique et impératif stratégique. Chaque étape, de l'extraction à l'hydroxyde de lithium, réduit l'empreinte carbone, sécurise la chaîne d'approvisionnement pour les batteries industrielles et maximise la valeur captée localement. Le graphite et le nickel suivent des logiques similaires, avec des filières capables de produire des matériaux pour les batteries à haute densité énergétique, essentiels pour la transition vers la mobilité électrique et le stockage stationnaire.

Le dispositif souverain ne se limite pas à la captation fiscale et à la maîtrise technologique. Il implique la capacité de planifier, d'investir et de contrôler la chaîne entière, depuis la prospection jusqu'au produit fini. La combinaison du monopsonne, de la géodonnée souveraine et de la fiscalité sur les super-profits crée un cadre cohérent où chaque décision industrielle contribue à la sécurité économique et à l'indépendance du Québec.

La cohérence linéaire de cette approche élimine toute circularité. La réforme fiscale capture immédiatement la rente, la maîtrise technique permet la transformation locale, l'investissement industriel sécurise la valeur ajoutée et le fonds souverain stabilise le flux de revenus sur le long terme. Chaque action renforce l'effet de la précédente, produisant un dispositif cumulatif et mesurable.

L'urgence est renforcée par la croissance attendue du marché mondial. D'ici 2040, la demande de lithium pourrait être multipliée par 42, celle de graphite et de nickel par 20 à 25. Le Québec, s'il reste dans le modèle actuel, ne fera que livrer sa matière première à l'étranger, perdant l'occasion de capturer une rente structurelle et de construire une industrie locale robuste. La transformation industrielle locale et le contrôle souverain deviennent des impératifs pour sécuriser cette valeur et anticiper les besoins d'une économie mondiale en pleine mutation énergétique.

En définitive, l'intégration de la fiscalité réformée, de la maîtrise technologique, de l'investissement dans le raffinage et du contrôle souverain établit un cadre durable et autonome. Le Québec peut ainsi transformer son sous-sol en vecteur de puissance économique et industrielle, générant des emplois qualifiés, consolidant son savoir-faire et assurant la sécurité énergétique. Le fonds souverain cristallise cette valeur pour les générations futures, garantissant un héritage tangible et une résilience durable.

Chaque étape de cette trajectoire a un impact distinct et cumulatif. La réforme fiscale corrige le déficit immédiat, la transformation locale capture la rente industrielle, le monopsonne sécurise la chaîne de valeur et le fonds souverain consolide les gains sur le long terme. Cette approche linéaire et intégrée démontre que la souveraineté minière et la sécurité économique peuvent être atteintes simultanément, à condition de réformer la fiscalité, de contrôler les technologies critiques et d'investir dans le raffinage local.

Louis-Martin Carrière